024-212402416-20240227-D2024_04-DE Reçu le 29/02/2024 Publié le 29/02/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de SARLAT

Commune de LIMEYRAT

L'an deux mil vingt quatre, le mardi vingt-sept février, à dixhuit heures, le Conseil municipal de la Commune de LIMEYRAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. SAUTIER Claude, Maire.

Date de convocation: 23 février 2024

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Présents	11
Votants	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Présents: M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, Mme DUMAS Natacha, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme GAILLARD Christine, M. RAYNAUD Sylvain, Mme MOULINIER Annie, Mme PATRIS Hélène, M. DUMAURE Arnaud.

Absent : néant

Secrétaire: Mme DUMAS Natacha

N°2024-04 : Approbation du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI)

Vu le décret 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense contre l'incendie ;

Vu l'arrêté n° INTE 1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24-2018-06-20-001 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) de la Dordogne ;

Vu le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie élaboré à l'échelle de la commune de LIMEYRAT ainsi que le programme des travaux ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la règlementation récente en matière de défense contre l'incendie vient renforcer les obligations et les pouvoirs du maire. Elle précise les rôles respectifs des communes et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS). Ainsi, en l'absence d'une défense incendie présente et suffisante, les autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Certificat d'Urbanisme) ne pourront plus être délivrées. De même, il ne pourra plus être défini de zone constructible dans les documents de planification.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, élaboré à l'échelle de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, il a été décidé d'élaborer un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie sur le territoire de la commune de LIMEYRAT.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- 1) **D'approuver** le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie et le programme de travaux élaboré sur la commune de LIMEYRAT.
- 2) **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions avec les propriétaires fonciers et à engager les travaux nécessaires afin de répondre aux objectifs de couverture de l'ensemble du territoire communal par une défense incendie.

AR Prefecture

024-212402416-20240227-D2024_04-DE Reçu le 29/02/2024 Publié le 29/02/2024

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète du département de la Dordogne, arrondissement de SARLAT-LA-CANEDA.

La présente délibération sera notifiée à :

- Au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne, accompagné du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie ;
- La Direction Départementale des Territoires de la Dordogne, Direction aménagement et développement durable, rue du 26^{ème} régiment d'Infanterie 24000 PERIGUEUX ;
- La Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, en Mairie, le 29 février 2024 Le Maire, Claude SAUTIER

Certifié exécutoire, Reçu en préfecture le 29/02/2024 Publié le 29/02/2024